



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/103

Objet : Economie : Engagement relatif à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec la Région Occitanie pour la SARL TSD Confection

Vu la délibération n°2018/112 du 27 novembre 2018 approuvant le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu le courrier de sollicitation d'une aide à l'immobilier d'entreprise par la SARL TSD Confection, reçu le 2 juin 2021,

Monsieur le Président présente le projet de l'entreprise TSD Confection dirigée par Monsieur Xavier DALET, située à Saint-Paul Cap de Joux. L'entreprise compte à ce jour 18 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en 2019.

L'entreprise souhaite poursuivre son développement, ce qui nécessite de procéder à des agrandissements de bâtiments pour lui permettre de renforcer son équipe, de moderniser son outil de production et de logistique et d'augmenter sa capacité de stockage. Le coût global du projet est évalué à 393 028,64 € HT.

L'entreprise disposant d'un nombre de salariés inférieur à 50, le taux maximum d'aide publique est de 20 % du montant du projet.

La répartition entre les co-financeurs (Région et CCLPA) en 2020, et au-delà, est de 30 % minimum pour la CCLPA et 70 % maximum pour la Région.

La CCLPA a fait le choix de réserver 20 000 € tous les ans pour l'aide à l'immobilier d'entreprise et de reporter les crédits non attribués, les années suivantes.

La Commission Economie et ZAE, réunie le 23 septembre 2021, propose d'attribuer 15 000 € à l'entreprise TSD Confection dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Cette

subvention sera versée à l'entreprise sous condition d'un co-financement par la Région évalué au maximum à 35 000 €.

Monsieur le Président, propose aux membres du Conseil d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € à la SARL TSD Confection.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide d'apporter une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL TSD Confection pour un montant de 15 000 € sous réserve d'un co-financement de la part de la Région,
- décide de solliciter la Région Occitanie pour cofinancer le projet à hauteur maximale de l'aide,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 26 novembre 2021



Le Président,
Thierry BARETTES